

PROCEVERBAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le JEUDI 14 NOVEMBRE à 20h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, en session ordinaire sous la présidence de M. LEPETIT Pascal.

Date de convocation : le 22/10/2024

Présents : MM. LEPETIT - AVRIL - DE FERRIERES - CARLE - RONGRAIS - Mmes PATUREL - ANDRÉ - HERVÉ - VELIN et MILWARD. Formant la majorité des Délégués en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. DELANOÉ - SACRE - M. PECQUENARD donnant pouvoir à M. RONGRAIS – M. DA SILVA donnant pouvoir à Mme ANDRÉ.

Absent(s) : M. HADJOUR et Mme DUPOND.

Secrétaire de séance : Mme PATUREL

* * * * *

DELIB 12/2024 : Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le groupement des centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant décide à l'unanimité :

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et TERRITORIA MUTUELLE, à effet au 1^{er} janvier 2025,
- D'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre le Syndicat des Eaux Gilles Mesnil-Simon et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir et d'autoriser le Président à signer cette convention,
- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité/établissement public en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance »,
- D'instituer une participation financière à hauteur de 10 euros brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette participation ne pourra pas être supérieure au montant de la cotisation acquittée par l'agent.
- De dire que cette participation financière sera accordée aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation,
- De préciser que la participation employeur est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- De s'acquitter, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, des frais d'adhésion et des frais annuels de gestion conformément à la délibération n° 2022-D-46 du 16 septembre 2022,
- De prévoir l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire, avec Territoria-Mutuelle et/ou ALTERNATIVE COURTAGE.

* * * * *

DELIB 13/2024 : PROJET PORTANT MODIFICATIONS DE LA DÉLIBÉRATION INSTITUANT LE « RIFSEEP »

Le Président entendu, les membres du Comité Syndical approuve les modifications à l'unanimité.

* * * * *

DELIB 14/2024 : MODIFICATIONS DU BORDEREAU DES PRIX

Le Président entendu, le Comité Syndical acceptent les modifications à l'unanimité.

* * * * *

DELIB 15/2024 : AUTORISATION REMPLACEMENT D'UN AGENT PUBLIC INDISPONIBLE ET CRÉATION DE POSTE

Après discussion et échange de vue, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1- Autorise le Président :
 - A remplacer un agent public indisponible,
 - A inscrire les crédits budgétaires nécessaires au budget,
 - A prendre un contrat à chaque renouvellement d'arrêt de travail.
- 2- Décide de créer un poste d'Adjoint Technique, catégorie C, à temps complet et à inscrire les crédits budgétaires.

* * * * *

QUESTIONS DIVERSES

- 1- Le Président donne lecture des différents mail reçus de l'agence de l'eau concernant les nouvelles lignes qui vont apparaître sur les factures d'eau à compter de janvier 2025. Il précise qu'il ne devrait pas y avoir d'impact sur le budget de 2025 mais surement sur le budget 2026.
- 2- Le Président informe les membres du Comité que l'Assemblée Nationale a refusé d'annuler le transfert de l'eau pour 2026.
- 3- Le Président donne lecture des courriels reçu de Monsieur le Maire du Mesnil-Simon :
 - En ce qui concerne les dernières analyses de la Commune du Mesnil-Simon, le texte est explicite l'eau est conforme. A la question « qu'envisage de faire le Syndicat des Eaux ? » il est répondu de ne plus pomper, de demander aux agriculteurs de répandre moins de traitement (pesticides), de cultiver moins de betteraves et de colza.
 - Il est précisé que désormais les abonnés peuvent consulter les analyses via le QR code mis à disposition tant sur le panneau d'affichage que sur le blog.
 - En ce qui concerne la facturation eau, il est répondu par le Président que le Syndicat ne changera pas sa façon de fonctionner c'est-à-dire transmettre uniquement les relevés annuels et mensuel à la Mairie. En effet, le Syndicat n'a pas la connaissance des administrés raccordés à l'assainissement (Mairie).
- 4- Le Président informe les membres du comité que le dossier de surconsommation de M. SURGET et Mme MARCHE est passé devant le tribunal le 5 novembre dernier. De nouvelles pièces ont été apportées par les abonnés (facture du plombier inconnue du Syndicat, photo d'une piscine pour enfant alors que la piscine visible était une piscine en dure), l'affaire a donc été renvoyée au 21 janvier 2025 pour plaidoirie. Le Syndicat va apporter une réponse à l'avocat avec notamment une photo de google maps où l'on voit bien la piscine en dure.

* * * * *

TOUR DE TAPIS

Commune de Gilles : Monsieur DEFERRIERES demande s'il est possible d'avoir un calendrier concernant la durée de l'étude de l'air de captage. Il souhaiterait également avoir les plans de celui-ci, les comptes rendus des réunions avec les chambres d'agriculture et être convié lors des prochaines.

⇒ Il est répondu que le dossier complet était consultable au siège du syndicat et qu'un mail sera envoyé aux délégués lors des prochaines réunions avec les chambres d'agriculture.

Commune d'Oulins : Monsieur LEPETIT informe le syndicat qu'en 2025 les trottoirs vont être refait rue des Tilleuls et allée du Cèdre.

⇒ Le Syndicat va inscrire les travaux « sortie des branchements » au budget 2025.

Commune de Rouvres : Le Syndicat informe Madame MILWARD qu'en 2025 :

- La canalisation rue des Forges et de la Folie sera remplacée avec la sortie des branchements,
- Les branchements des Nonains et de la Ronce seront également sortie.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 22h40.

Les délibérations sont consultables au siège du Syndicat aux horaires d'ouverture.